



DEMANDE DE SALLE

Formulaire à adresser à : Monsieur le Maire
Hôtel de Ville, Place Gustave Héon BP 762 27307 BERNAY Cedex

Date de réception de la demande : Courrier Fax Mail Téléphone

Vos Coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Faites-vous cette demande pour le compte d'une structure (Association...)

oui non

Nom et Adresse du siège social de la structure :

.....

Votre fonction : Président Trésorier Secrétaire Membre

Vice-Président Autre

Nom et coordonnées de votre assureur pour cette manifestation :

.....

Nom et fonction de la personne responsable de la sécurité, au sein de votre structure, pour cette manifestation :

.....

Votre demande :

Objet de votre demande :

.....

.....

.....

.....

Pour quelle(s) date(s) :

Nombre total de personnes prévues dans la salle :

Veillez préciser le planning d'occupation de la salle : (montage / démontage / nettoyage)

S'il s'agit d'un spectacle, veuillez en préciser la nature, le programme, les tarifs pratiqués, ainsi que le nom et les coordonnées des artistes :

Vos besoins en salle et matériel :

Salles en centre ville

- Salle des Fêtes
- Abbatale
- Salle Jules Ferry

Matériel communal (préciser le nombre)

- Chaises
- Tables
- Guéridons
- Praticables (2x1m)
- Sonorisation micro
- Matériel lumière
- Plantes vertes

Allez-vous faire appel à un prestataire de services avant, pendant ou après cette manifestation ?

Si oui, veuillez mentionner son nom, ses coordonnées, la nature de sa prestation. Assurez-vous que cette prestation est programmée dans le planning d'occupation de la salle.

Prestataire de Service :

Son téléphone :

Merci de nous joindre un courrier si vous voulez apporter des commentaires à cette demande.

Je soussigné en qualité de

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la salle et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à : Signature :

Le :

Toute demande incomplète ne pourra être retenue.

La réservation ne sera effective qu'après réception du courrier d'acceptation délivré par le Maire. Cependant, cette autorisation d'occupation sera toujours donnée à titre précaire et révocable, et n'entraîne ni garantie, ni responsabilité de la Municipalité en cas de force majeure.

Ne rien inscrire sous cette ligne